



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 59190

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la communication du centre d'information civique à l'occasion des dernières élections. Il s'étonne du fait que dans cette campagne d'information, le scrutin départemental ait été ignoré, seules les élections municipales ayant été évoquées. Il souhaite donc connaître les raisons de cette différence de traitement de la part du centre d'information civique.

Texte de la réponse

Le CIDEM (civisme et démocratie), qui a pris le relais du centre d'information civique, s'est donné pour mission de renforcer l'implication des citoyens dans la vie politique. Il s'agit d'une association de la loi de 1901 indépendante de l'Etat, mais aidée par celui-ci dans ses fonctions d'intérêt général relatives notamment, à l'information des citoyens sur l'exercice du droit de vote. Dans cette optique, le CIDEM a conduit une campagne de communication du 26 février au 10 mars 2001 pour inciter au vote lors des élections municipales et cantonales. Malgré la concomitance des élections cantonales et des élections municipales, le choix a été fait de mettre l'accent sur ces dernières tant dans le spot diffusé à la télévision et à la radio que dans les encarts publiés dans la presse écrite. Il s'agissait avant tout de toucher l'ensemble des électeurs et de présenter un message clair et simple pour inciter l'ensemble des citoyens au vote. Les élections municipales sont apparues comme le meilleur cadre de communication. Les élections cantonales ne permettaient pas, en effet, de toucher une cible aussi large, le renouvellement des cantons ne concernant que la moitié de l'électorat. En outre, la seconde préoccupation a été de préserver la lisibilité du message, en ne faisant certes référence qu'aux élections municipales, mais souhaitant avant tout insister sur l'importance du vote. Pour faire face au manque d'implication des électeurs et notamment des plus jeunes, la simplicité du message dans le fond et dans la forme était nécessaire. Néanmoins les élections cantonales n'ont pas pour autant été occultées par le CIDEM qui a insisté sur l'importance dans la vie quotidienne des électeurs du vote aux élections municipales comme cantonales par le biais notamment de son site Internet. L'ensemble de la campagne s'adressait en priorité aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans pour les associer aux pratiques de la vie citoyenne et les sensibiliser à l'importance du vote dans le fonctionnement de toute démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59190

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1762

Réponse publiée le : 11 juin 2001, page 3410